

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Présentation de la réforme du lycée et du baccalauréat

Voie générale



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE



Orientation en fin de 1ère générale

- **Le conseil de classe donne un avis sur le passage en terminale générale, le Chef d'établissement prend une décision d'autorisation de passage ou non en terminale pour chaque élève de 1ère générale.**
- **choix des enseignements de spécialité de terminale laissé à l'élève et sa famille**
- **choix d'une option facultative ou non en terminale laissé à l'élève et sa famille**



Horaires des enseignements communs du bac général

	Première	Terminale
Français	4h	-
Philosophie	-	4h
Histoire-géographie	3h	3h
LVA et LVB (enveloppe globalisée)	4h30	4h
Education physique et sportive	2h	2h
Enseignement scientifique	2h	2h
Enseignement moral et civique	18h annuelles	18h annuelles
Accompagnement personnalisé		
Accompagnement au choix de l'orientation	54h (à titre indicatif)	

Les enseignements de spécialité :

COURANTS (présents dans presque tous les lycées)

- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la Vie et de la Terre
- Sciences économiques et sociales
- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues, littératures et cultures étrangères

PLUS RARES (présents dans certains lycées)

- Numérique et sciences informatiques
- Sciences de l'ingénieur
- Littérature, langues et cultures de l'Antiquité
- Arts (arts plastiques ou musique ou théâtre ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts)
- Biologie écologie (dans les lycées agricoles uniquement)



Enseignements optionnels

- Un enseignement en première
Deux enseignements possibles
en terminale
- Libre choix
- Durée **3 h**

Dès la première :



En terminale uniquement :



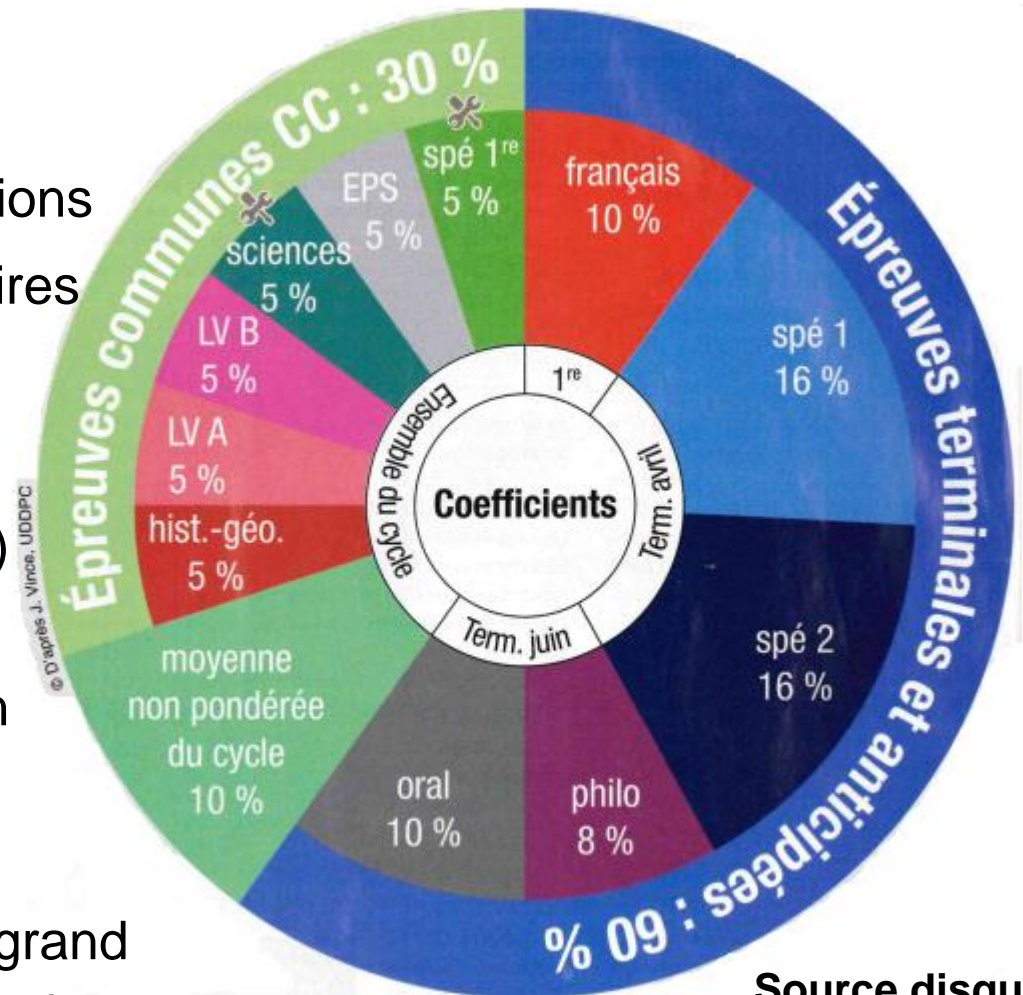
EPREUVES et COEFFICIENTS

40% de contrôle continu :

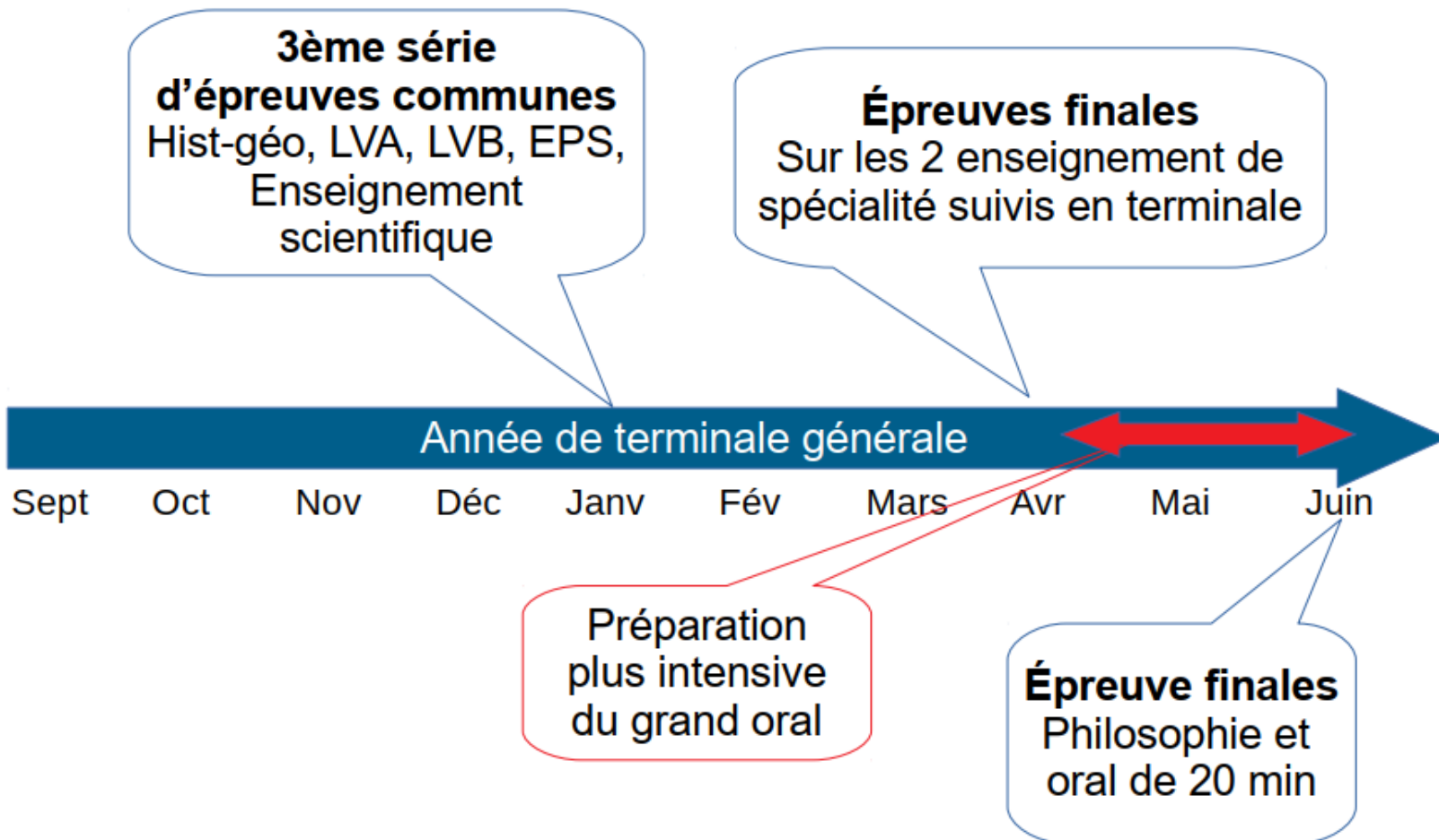
- 30% d'épreuves communes en 3 sessions
- 10% = bulletins scolaires

60% d'épreuves finales :

- Français (oral et écrit) en fin de première
- 2 spécialités (écrit) en avril de l'année de terminale
- Philosophie (écrit) et grand oral en juin de l'année de terminale



Source disque :
SNES



Les épreuves de rattrapage :

Un élève ayant obtenu une note supérieure ou égale à 8 et inférieure à 10 au baccalauréat peut se présenter aux épreuves de rattrapage : deux épreuves orales, dans les disciplines des épreuves finales écrites (français, philosophie, ou enseignements de spécialité).



Attendus de l'enseignement supérieur ?

- **Attendus adaptés à la réforme encore en discussion**
- **Attendus formulés en termes de compétences, non en termes d'enseignements de spécialité obligatoirement suivis**